

Exercice des pouvoirs confiés par le Statut à l'AIPN et par le R.A.A. à l'AHCC

Tableau consolidé (décision du Bureau du 13 janvier 2014 et décisions du Secrétaire général des 1er mars et 25 septembre 2017)

FONCTIONNAIRES, AGENTS TEMPORAIRES VISÉS À L'ARTICLE 2a) ET b) DU RÉGIME APPLICABLE AUX AUTRES AGENTS, AGENTS CONTRACTUELS ET ASSISTANTS PARLEMENTAIRES ACCREDITES

Légende: **AD = administrateur**
AC = agent contractuel

AST = assistant
APA = assistant parlementaire accrédité

AST/SC = secrétaires et commis

I - POURVOI DES EMPLOIS VACANTS

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président *	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
Décision de pourvoir un poste et de publier l'avis de vacance	art. 4 al. 2 (RAA : art.9)		AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD5, AST, AST/SC						
Procédure de pourvoi d'une vacance: - examen de la possibilité de promotion / nomination conformément à l'article 45bis / mutation - examen de la possibilité de transfert interinstitutionnel - examen de la possibilité de nommer un lauréat de concours - examen de la possibilité d'organiser un concours interne et ouverture éventuelle de celui-ci aux agents contractuels - concours général - procédure de recrutement autre que celle du concours	art. 29 §1 a) art. 29 §1 b) art. 29 §1 c) art. 29 §1 d) et dernier alinéa RAA : art. 82 §7 art.29 §1, les 2 alinéas suivant le point d) art. 29 §2		AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD5		AST, AST/SC				

* AIPN pour les agents affectés au Cabinet du Président

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président *	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
Adoption de: - l'avis de concours - l'avis de recrutement (autre que concours)	Annexe III : art. 1 §1 art. 29 §2		AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD13	AD12 - AD5	AST, AST/SC				
Établissement du formulaire de candidature à un concours	Annexe III : art. 2 al.1								Sélection des talents : AD, AST, AST/SC	
Nomination du président et des membres des jurys de concours et des comités de sélection	art. 30 al.1 art. 29 §2 Annexe III : art. 3		AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD5		AST, AST/SC				
Établissement des listes des candidatures recevables à un concours	Annexe III : art. 4								Sélection des talents : AD, AST, AST/SC	
Autorité destinataire de la liste d'aptitude et du rapport du jury	Annexe III : art. 5			AD14 (autre que Directeur) - AD13	AD12 - AD5	AST, AST/SC				
Transfert consécutif à un détachement	art. 8	AD16 - AD14 (Directeur)		AD14 (autre que Directeur) - AD13	AD12 - AD5	AST, AST/SC				

* AIPN pour les agents affectés au Cabinet du Président

II - RECRUTEMENT

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président *	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
<p>Appréciation de l'intérêt personnel du candidat de nature à compromettre son indépendance ou tout autre conflit d'intérêt</p> <p>nomination des fonctionnaires (et engagement des agents temporaires, agents contractuels et assistants parlementaires accrédités)</p> <p>et affectation à un emploi</p>	<p>art. 11 al.3 RAA : art. 11 al.1, art. 81 et 127</p> <p>art. 1bis §1, art. 30 al. 2 et art. 7 §1 RAA : art. 1 al.1, art. 2a et 2b; 3bis et 3ter; 5bis; art. 8 al.1 et 2; art. 9, art. 85, art. 130</p> <p>art. 7 §1 RAA : art.9 et 10 al.1</p>	AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD13	AD12 - AD5					<p>Recrutement des fonctionnaires et des agents temporaires : AST, AST/SC</p> <p>Recrutement des agents contractuels et des stagiaires : AC</p> <p>Front office et assistants parlementaires accrédités : APA</p>	
Nomination des chefs d'unité	art. 7 §1			AD14 - AD9						
Dérogation à l'exigence d'être ressortissant d'un État membre	art. 28 a) RAA : art. 12 §2a, art. 82 §3a) et 128 §2a)	AD16 - AD14 (Directeur)		AD14 (autre que Directeur) - AD5 - AST, AST/SC					<p>Recrutement des agents contractuels et des stagiaires : AC</p> <p>Front office et assistants parlementaires accrédités : APA</p>	
Examen médical d'embauche	art. 28e), art. 33 RAA : art. 12 §2d, art. 13, art. 82 §3d, art. 83, 128 §2d) et 129								Cabinet médical : AD, AST, AST/SC, AC, APA	

* AIPN pour les agents affectés au Cabinet du Président

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président *	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
Bonification de l'ancienneté d'échelon lors du recrutement et validation du classement des agents contractuels	art. 32 RAA: art. 15 §1 al.1 RAA : art. 80, 82 §4, 86 et 89 al.1								Recrutement des fonctionnaires et des agents temporaires : AD, AST, AST/SC Recrutement des agents contractuels et des stagiaires : AC	
Stage prolongation titularisation	art. 34 §1 al.2 et §3 al.2 RAA : art. 14 §1 al.2 et §3 al.2 et 4, art. 84 §1 al.2 et §3 al.2 et 4 art. 34 §1 al.1					AD, AST, AST/SC			Recrutement des agents contractuels et des stagiaires : AC	
affectation à un autre service pour la durée restante du stage	art. 34 §2 al.2 dernière phrase RAA : art. 14 §2 al.2 dernière phrase, art. 84 §2 al.2 dernière phrase	AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD13	AD12 - AD5	AST, AST/SC				Recrutement des agents contractuels et des stagiaires : AC	
Report à 5 ans de l'admission au bénéfice des garanties prévues en matière d'invalidité ou décès	Annexe VIII : art. 1§1 RAA : art.32 et art.100							AD, AST, AST/SC, AC, APA		

* AIPN pour les agents affectés au Cabinet du Président

III - DEROULEMENT DE CARRIERE

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président *	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
Classement des agents en service au 31 décembre 2013 dans les emplois types visés aux articles 30, §1 et 31, §1 de l'annexe XIII	Annexe XIII : art .30, §2 à 4 et art. 31, §2 et 3 RAA : annexe I, article 1er, §1, avant-dernière phrase			AD, AST						
Mutation - sans vacance d'emploi (y compris réaffectation suite à une restructuration) - avec vacance d'emploi	art. 7 §1 RAA : art.10 al.1 art. 7 §1, art.29 §1a) RAA : art. 10 al.1	AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD13	AD12 - AD5					Développement de la carrière et éthique : AST, AST/SC Recrutement des fonctionnaires et des agents temporaires : AST, AST/SC	
Intérim	art. 7 §2	AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD13	AD12 - AD5						
Confirmation dans les fonctions d'encadrement	art. 44 al. 2 RAA : art. 20§4			AD16 - AD9						
Attestation de la capacité à travailler dans une troisième langue	art. 45 §2 RAA : art.16 al.1 et 85 §3				AD, AST, AST/SC, AC					
Promotion du fonctionnaire et affectation de l'agent à un emploi de grade supérieur	art. 45 §1 RAA : art. 10 al.3, art. 15 §1 al.2, art. 16 al.1 et art. 87 §3	vers AD14 (Directeur), AD15 ou AD16	vers AD13 ou AD14 (autre que Directeur)	vers AD6 - AD12	AST, AST/SC				Développement de la carrière et éthique : AC	
Changement de groupe de fonctions: Décision de nomination Établissement liste des candidats et lauréats à la certification	art. 29 §1 a) ii, art. 45bis §1 art. 45bis §2			AST11 - AST5 vers AD		AST11 - AST5				

* AIPN pour les agents affectés au Cabinet du Président

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président *	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
Détachement dans l'intérêt du service et réintégration	art. 38	AD16 - AD14 (Directeur)		AD14 (autre que Directeur) - AD5		AST, AST/SC				
Détachement sur demande	art. 39 a)	AD16 - AD14 (Directeur)		AD14 (autre que Directeur) - AD5		AST, AST/SC				
Octroi et prolongation des congés de convenance personnelle: - pour une durée totale ne dépassant pas 6 mois (y compris prolongation)	art. 15 §1 et 2, art. 40 §4a) et 4b) RAA : art. 11 al.1, art. 17 al.1 et 3, art. 81, 91 et 127			AD16 - AD13					Développement de la carrière et éthique : APA	AD12 - AD5, AST, AST/SC, AC
- pour une durée totale dépassant 6 mois	art. 15 §1 et 2 et art. 40 §4a) et 4b) RAA : art.11 al.1, art. 17 al.1 et 3, art. 81, 91 et 127		AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD13					Développement de la carrière et éthique : AD12 - AD5, AST, AST/SC, AC, APA	
Réintégration: - à l'expiration d'un congé de convenance personnelle d'une durée inférieure ou égale à 6 mois, et appréciation de l'intérêt personnel de nature à compromettre son indépendance ou tout autre conflit d'intérêt	art. 40 §4d) RAA : art. 11 al.1, art. 17 al.1 et 3, art. 81 et 91 art. 11 al.3 RAA : art. 11 al.1, art. 81 et 127			AD16 - AD13					Développement de la carrière et éthique : AD12 - AD5, AST, AST/SC, AC, APA	

* AIPN pour les agents affectés au Cabinet du Président

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président *	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
<p>- à l'expiration d'un détachement sur demande</p> <p>- à l'expiration d'un congé de convenance personnelle d'une durée supérieure à 6 mois et appréciation de l'intérêt personnel de nature à compromettre son indépendance ou tout autre conflit d'intérêt</p> <p>- après une mise en disponibilité</p> <p>- lorsque l'agent cesse de remplir les conditions requises pour bénéficier d'une allocation d'invalidité</p>	<p>art. 39 b) et f)</p> <p>art. 40 §4d RAA : art. 11 al.1, art. 17 al.1 et 3, art. 81 et 91 art. 11 al.3 RAA : art. 11 al.1, art. 81 et 127</p> <p>art. 41 §3 al.2 RAA : art. 16 al.1</p> <p>Annexe VIII : art. 14 al.2</p>	AD16 - AD14 (Directeur)		AD14 (autre que Directeur) - AD5		AST, AST/SC			<p>Recrutement des agents contractuels et des stagiaires : AC</p> <p>Front office et assistants parlementaires accrédités : APA</p>	
Détermination de la nature des emplois à supprimer et mise en disponibilité des agents	art. 41 §2 al. 2, 3 et 4 RAA : art. 16 al.1	AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD13	AD12 - AD5, AST, AST/SC						
Congés pour service militaire et service national	art. 42 RAA : art. 16 al.1, 18, 91, 131 §5								Temps de travail et crèches : AD, AST, AST/SC, AC, APA	
Congé parental	art. 42bis, RAA : art. 16 al.1, 91 et 131 §5			AD16 - AD14 (Directeur)					Temps de travail et crèches : APA	AD14 (autre que Directeur) - AD5, AST, AST/SC, AC

* AIPN pour les agents affectés au Cabinet du Président

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président *	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
Congé familial	art. 42ter, RAA : art. 16 al.1, 91 et 131 §5			AD16 - AD14 (Directeur)					Temps de travail et crèches : APA	AD14 (autre que Directeur) - AD5, AST, AST/SC, AC
Mise en congé dans l'intérêt du service et réintégration	art. 42 quater	AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD13	AD12 - AD5, AST, AST/SC						
Suspension de l'avancement d'échelon	art. 44 al.1 RAA : art. 20 §4, art. 92	AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD13	AD12 - AD5	AST, AST/SC				Développement de la carrière et éthique : AC	
Rétrogradation pour insuffisance professionnelle	art. 51	AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD13	AD12 - AD5	AST, AST/SC					
Possibilité de travailler au-delà de 66 ans (65 ans pour les agents en fonction avant le 1 ^{er} janvier 2014)	art. 52 al.2 et al.3 Annexe XIII : art. 23 §1 RAA : art. 47 a), 119 et 139 §1 b) Annexe I : article 1er, §1, dernière phrase	AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD13	AD12 - AD5					Développement de la carrière et éthique : AST, AST/SC Recrutement des agents contractuels et des stagiaires : AC Front office et assistants parlementaires accrédités : APA	

* AIPN pour les agents affectés au Cabinet du Président

IV - CESSATION DEFINITIVE DE FONCTIONS

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président *	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
Licenciement en cours ou en fin de stage et résiliation du contrat de l'agent temporaire, de l'agent contractuel et de l'assistant parlementaire accrédité	art. 34 §2 al.2 dernière phrase et §3 al.3 RAA : art. 14 §2 al.2 dernière phrase et §3 al.3 et 4, art. 47b) ii) et iii) et c), art. 48, 49, 50, art. 84 §2 al.2 dernière phrase et §3 al.3 et 4, art. 119, art. 139 §1c), d) et e), §3 al.1 et §3bis	AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD13	AD12 - AD5	AST, AST/SC				Recrutement des agents contractuels et des stagiaires : AC Front office et assistants parlementaires accrédités : APA	
Démission sur demande	art. 48			AD16 - AD5					Développement de la carrière et éthique : AST, AST/SC	
Démission d'office	art. 49	AD16 - AD14 (Directeur)		AD14 (autre que Directeur) - AD5, AST, AST/SC						
Retrait d'emploi dans l'intérêt du service	art. 50 al.1 et 2	AD16 - AD14 (Directeur)								
Licenciement pour insuffisance professionnelle	art. 51	AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD13	AD12 - AD5	AST, AST/SC					
Mise à la retraite normale ou anticipée	art. 52 Annexe VIII : art. 9 al.1 Annexe XIII : art. 21, 22§1 et 23§1 et 2 RAA : art. 47 a), art. 119 et 139 §1 b) Annexe I : article 1, §1, 2 ^{ème} et dernière phrases			AD16 - AD13	AD12 - AD5	AST, AST/SC			Recrutement des agents contractuels et des stagiaires : AC Front office et assistants parlementaires accrédités : APA	

* AIPN pour les agents affectés au Cabinet du Président

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président *	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
Mise à la retraite pour invalidité et admission au bénéfice d'une allocation d'invalidité	art. 53 et 78 §1 Annexe VIII : art. 13§1 et 14§1 RAA : art. 33 §1 al.1 et al.5 et §2, art. 101 §1 al.1 et §4, art. 102 §1 et §2, art.135			AD16 - AD13	AD12 - AD5			AST, AST/SC, AC, APA		
Décision de faire examiner l'agent au cours de la période d'invalidité	Annexe VIII : art. 15 RAA : art. 33 §3 al.1, 102 §3 al.1 et 135							AD, AST, AST/SC, AC, APA		
Honorariat	art. 54	AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD13	AD12 - AD5	AST, AST/SC					

* AIPN pour les agents affectés au Cabinet du Président

V- DROITS ET OBLIGATIONS

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président *	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
Autorisation d'accepter une distinction honorifique, une décoration, une faveur, un don ou une rémunération	art. 11 al.2 RAA : art. 11 al.1, 81 et 127					AD, AST, AST/SC, AC, APA				
Appréciation de l'intérêt personnel de l'agent de nature à compromettre son indépendance	art. 11bis RAA : art. 11 al.1, 81 et 127				AD, AST, AST/SC, AC, APA					
Autorisation d'exercer une activité extérieure ou de remplir un mandat en dehors de l'Union	art. 12 ter, art. 40 §1bis RAA : art. 11 al.1, art. 17 al.1et 2, 81, 91 et 127					AD, AST, AST/SC, AC, APA				
Appréciation de l'activité lucrative du conjoint	art. 13 RAA : art. 11 al.1, 81 et 127					AD, AST, AST/SC, AC, APA				
Appréciation de la situation de l'agent candidat ou élu à une fonction publique et décisions y afférentes	art. 15 RAA : art. 11 al.1, 81 et 127			AD, AST, AST/SC, AC, APA						
Contrôle de l'activité exercée après la cessation de fonctions	art. 16 RAA : art. 11 al.1, 81 et 127			AD16 - AD14 (Directeur)		AD14 (autre que Directeur) - AD 5, AST, AST/SC, AC, APA				
Autorisation de publier des textes se rattachant à l'activité de l'Union	art. 17bis RAA : art. 11 al.1, 81 et 127					AD, AST, AST/SC, AC, APA				
Autorisation de faire état en justice de constatations faites en raison des fonctions	art. 19 al. 1 RAA : art. 11 al.1, 81 et 127			AD, AST, AST/SC, AC, APA						

* AIPN pour les agents affectés au Cabinet du Président

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président *	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
Information par l'agent en cas de mise en cause des privilèges et immunités	art. 23 al.2 RAA : art. 11 al.1, 81 et 127						AD, AST, AST/SC, AC, APA			
Décision spéciale de délivrance de laissez-passer aux agents autres que ceux des grades AD16 à AD12	art. 23 al.3 RAA : art. 11 al.1, 81 et 127						AD11 - AD5, AST, AST/SC, AC, APA			
Assistance du fonctionnaire, réparation du préjudice subi	art. 24 RAA : art. 11 al.1, 81 et 127				AD, AST, AST/SC, AC, APA					

* AIPN pour les agents affectés au Cabinet du Président

VI - DISCIPLINE

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président *	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
Notification de la responsabilité personnelle en cas de faute grave et réparation du préjudice subi par l'Union	art. 22 al.2 RAA : art. 11 al.2, 81 et 127	AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD13	AD12 - AD5, AST, AST/SC, AC, APA						
Décision d'ouverture d'une enquête administrative	art. 86 §2 et Annexe IX : art. 2 § 1 et 2 RAA : art. 50bis, 76, 119 et 139 §3			AD16 - AD5, AST, AST/SC, AC, APA						
Audition préalable	Annexe IX : art. 3 al.1 et art. 11 RAA : art. 50bis, 119 et 139 §3			AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD5, AST, AST/SC, AC, APA					
Décision d'ouverture ou non d'une procédure disciplinaire	Annexe IX : art. 3 et art. 11 RAA : art. 50bis, 119 et 139 §3		AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD5	AST, AST/SC, AC, APA					
Sanctions disciplinaires sans saisine du conseil de discipline (avertissement et blâme)	Annexe IX : art. 9 §1a) et b) et art. 11 RAA : art. 50bis, 119 et 139 §3		AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD5	AST, AST/SC, AC, APA					
Saisine du conseil de discipline	Annexe IX : art. 12 RAA : art. 50bis, 119 et 139 §3		AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD5	AST, AST/SC, AC, APA					
Dessaisissement du conseil de discipline, suite à reconnaissance du comportement fautif	Annexe IX : art. 14 RAA : art. 50bis, 119 et 139 §3		AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD5	AST, AST/SC, AC, APA					
Audition après avis du conseil de discipline	Annexe IX : art. 22 al. 1 RAA : art. 50bis, 119 et 139 §3		AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD5	AST, AST/SC, AC, APA					

* AIPN pour les agents affectés au Cabinet du Président

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président *	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
Sanctions disciplinaires après avis du conseil de discipline	Annexe IX : art. 9 et art. 22 RAA : art. 49, 50, 50bis, 119 et 139 §3		AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD5	AST, AST/SC, AC, APA					
Réouverture de la procédure disciplinaire en cas de faits nouveaux	Annexe IX : art. 28 RAA : art. 50bis, 119 et 139 §3		AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD5	AST, AST/SC, AC, APA					
Suspension pour faute grave	Annexe IX : art. 23 RAA : art. 49 §1 al.2, 50 §2 al.2, 50bis, 119 et 139 §3		AD16 - AD14 (Directeur)	AD14 (autre que Directeur) - AD5	AST, AST/SC, AC, APA					
Suppression, dans le dossier personnel, de la décision de sanction	Annexe IX : art. 27 RAA : art. 50bis, 119 et 139 §3		AD16 - AD14 (Directeur)		AD14 (autre que Directeur) - AD5, AST, AST/SC, AC, APA					

* AIPN pour les agents affectés au Cabinet du Président

VII - CONDITIONS DE TRAVAIL

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président *	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
Fixation des horaires de travail	art. 55 §2 RAA : art. 16 al.1, art. 91			AD, AST, AST/SC, AC						
Fixation d'horaires appropriés de travail	art. 55 §2 RAA : art. 16 al.1, art. 91			AD, AST, AST/SC, AC						
Adoption de mesures d'aménagement du temps de travail	art. 55 §4 RAA : art. 16 al.1, art. 91			AD, AST, AST/SC, AC						
Adoption de la procédure d'autorisation du travail de nuit, du dimanche ou des jours fériés	art. 56 al. 1 et 56bis RAA : art. 16 al.1, art. 91			AD, AST, AST/SC, AC						
Fixation du cadre réglementaire pour les astreintes sur le lieu de travail ou à domicile	art. 55 §3 et 56ter RAA : art. 16 al.1, art. 91			AD, AST, AST/SC, AC						
Décision relative à l'instauration d'un service continu ou par tours	art. 56bis al. 1 RAA : art. 16 al.1, art. 91			AD, AST, AST/SC, AC						
Décision individuelle concernant l'établissement du handicap	art. 1 ^{er} quinquies §4 al.1 RAA : art. 10 §1, art. 80 §4 et art. 128 §1							AD, AST, AST/SC, AC, APA		
Décision individuelle en matière d'aménagements raisonnables	art. 1 ^{er} quinquies §4 al. 3 RAA : art. 10 §1, art. 80 §4 et art. 128 §1							AD, AST, AST/SC, AC, APA		

* AIPN pour les agents affectés au Cabinet du Président

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président *	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
Autorisation de travail à temps partiel, renouvellement et retrait avant échéance	art. 55bis sauf §2 d) Annexe IV bis Annexe XIII : art. 31 §6 et §7 RAA : art. 16 al.1, 91 et 131§ 5 Annexe : art. 1, 2ème phrase			AD16 -AD14 (Directeur)					Temps de travail et crèches : APA	AD14 (autre que Directeur) - AD5, AST, AST/SC, AC
	art. 55bis §2 d) Annexe IV bis RAA : art. 16 al.1, 91 et 131§ 5								Temps de travail et crèches : AD, AST, AST/SC, AC, APA	
Autorisation d'emploi partagé	art. 55ter, al.1			AD, AST, AST/SC AC						
Autorisation de congés spéciaux et délais de route y relatifs	art. 57 al.2 Annexe V : art. 6 RAA : art. 16 al.1, art. 91 et art. 131§5								Temps de travail et crèches : AD, AST, AST/SC, AC, APA	
Appréciation du caractère exceptionnel du travail pouvant donner lieu à l'octroi d'un congé spécial	Annexe V : art. 6, antépénultième alinéa			AD, AST, AST/SC AC						
Octroi des jours de congé supplémentaires pour se rendre annuellement dans le foyer d'origine	Annexe V : art. 7 RAA : art. 16 al.1, art. 91 et art. 131§5								Temps de travail et crèches : AD, AST, AST/SC, AC, APA	
Vérification des certificats médicaux et constatation d'absences irrégulières	art. 59 §1 al.2, §2, §3 et art. 60 al.1 RAA : art.16 al.1, art. 91 et art. 131§5							AD, AST, AST/SC AC, APA		
Contrôle des absences pour maladie et constatation d'absences irrégulières après contrôle	art. 59 §1 al.2, 3, 4, 5 et §3 et art. 60 al.1 RAA : art. 16 al.1, art 91 et art. 131§5							AD, AST, AST/SC, AC, APA		
Constatation d'autres absences irrégulières	art. 60 al.1 RAA : art. 16 al.1, art. 91 et art. 131§5								Front office et assistants parlementaires accrédités : APA	AD, AST, AST/SC, AC

* AIPN pour les agents affectés au Cabinet du Président

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président *	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
Mise en congé d'office pour raison médicale	art. 59 §5 RAA : art. 16 al.1, art. 91 et art. 131§5							AD, AST, AST/SC, AC, APA		
Mise en congé de maladie sans rémunération de l'agent temporaire, de l'agent contractuel et de l'assistant parlementaire accrédité	RAA : art.1 6 al.3, art. 91 et art. 131§5							AD, AST, AST/SC, AC, APA		
Visite médicale annuelle: obligation et fixation du montant maximum remboursable	art. 59 §6 RAA : art. 16 al.1, art. 91 et art. 131§5							AD, AST, AST/SC, AC, APA		
Autorisation de passer un congé de maladie dans un lieu autre que le lieu d'affectation	art. 60 al.2 RAA : art. 16 al.1, art. 91 et art. 131§5							AD, AST, AST/SC AC, APA		
Adoption de la liste des jours fériés et de fermeture des bureaux	art. 61 RAA : art. 16 al.1, art. 91 et art. 131§5			AD, AST, AST/SC AC, APA						

* AIPN pour les agents affectés au Cabinet du Président

VIII - RÉGIME PÉCUNIAIRE ET AVANTAGES SOCIAUX

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
Décision individuelle d'octroi de l'indemnité forfaitaire pour heures supplémentaires	art. 56 al.3 Annexe VI : art. 3 Annexe XIII : art. 31 §5 RAA : art. 16 al.1 et art. 91 Annexe I : article 1er, §1, avant-dernière phrase		pour les membres de son cabinet	pour les membres de son cabinet			AST4 - AST1, AST/SC, AC			
Décision individuelle d'octroi de repos compensateur ou de rémunération des heures supplémentaires non compensées	art. 56 al.3 Annexe VI : art. 1er Annexe XIII : art. 31 §5 RAA : art. 16 al.1 et art. 91 Annexe I : article 1er, §1, avant-dernière phrase									AST4 - AST1, AST/SC, AC
Décision individuelle d'attribution d'une indemnité pour travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés, dans le cadre d'un service continu ou par tours	art. 56bis al.1 RAA : art. 16 al.1						AD, AST, AST/SC			
Décision individuelle d'attribution d'une indemnité pour astreinte sur le lieu de travail ou à domicile	art. 56ter al.1 RAA : art. 16 al.1						AD, AST, AST/SC			
Décision individuelle d'attribution des allocations familiales - aux agents en activité - aux agents bénéficiant de l'indemnité prévue aux articles 41, 42 quater et 50 du Statut	art. 67 (RAA : art. 20§2) et Annexe VII : art. 1 à 3 (RAA : art. 21 et 92) art. 74 (RAA : art. 29 et art.132) art. 68, 67 et Annexe VII : art. 1 à 3								Droits individuels : AD, AST, AST/SC, AC, APA	

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
- aux titulaires d'une pension d'ancienneté, d'invalidité ou de survie - allocation doublée pour enfant à charge atteint d'un handicap ou d'une maladie de longue durée imposant de lourdes charges	art. 81, 67 et Annexe VII : art.1 à 3 RAA : art. 33 §1 al.6, art. 36 al.2, art. 37 al.7, art. 39 §3, art. 101 §5, art. 105 al. 2, art. 106 §7, art. 109 §3 et art. 135 art. 67 §3 RAA : art. 20 §2, art. 92 et art. 132								Droits individuels : AD, AST, AST/SC, AC, APA	
Décision individuelle d'attribution d'indemnités et de remboursement de frais ou autres droits pécuniaires : - frais de voyage pour entrée en fonctions, mutation, cessation de fonctions	art. 71 Annexe VII : art. 7 §1, 2 et 3 RAA : art. 22 et 92								Rémunérations : AD, AST, AST/SC, AC	
- détermination du lieu d'origine et/ou révision ultérieure	art. 71 Annexe VII : art. 7 §4 RAA : art. 22 et 92 Annexe XIII : art. 20 §3, al.2, 2ème phrase								Droits individuels : AD, AST, AST/SC, AC	
- remboursement des frais de déménagement	art. 71 Annexe VII : art. 9 RAA : art. 23 et 92								Droits individuels : AD, AST, AST/SC, AC	
- indemnités d'installation, de réinstallation	art. 71 Annexe VII : art. 5 et 6 RAA : art. 24 et 92 et 132 bis								Droits individuels : AD, AST, AST/SC, AC, APA	
- indemnités temporaires journalières	art. 71 Annexe VII : art. 10 RAA : art. 25 et 92								Droits individuels : AD, AST, AST/SC, AC	
- indemnités de dépaysement et d'expatriation	art. 69 Annexe VII : art.4 RAA : art. 20 §2, 21, 92 et .132								Droits individuels : AD, AST, AST/SC, AC, APA	

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
- remboursement des frais de voyage annuel: a) définition des ayants droit b) définition du montant	art. 71 Annexe VII : art. 8 §1 et §4 RAA : art. 26 et 92 art. 71 Annexe VII : art. 8 §1, al. 3 et 4, §2, §3 et §4 RAA : art. 26 et 92								Rémunérations : AD, AST, AST/SC, AC	
- allocation de naissance	art. 74 RAA : art. 29, 97 et 135								Droits individuels : AD, AST, AST/SC, AC, APA	
- remboursement des frais de transport du corps	art. 75 RAA : art. 29, 97 et 135								Rémunérations : AD, AST, AST/SC, AC, APA	
Décision individuelle d'attribution ou de suppression d'indemnités pour le remboursement forfaitaire de frais: - indemnité forfaitaire de fonction - indemnité de déplacement	Annexe VII : art. 14, art.15 RAA : art. 22 et 92		pour les membres de son cabinet	pour les membres de son cabinet et les AD16- AD15 Directeurs généraux	AD15 - AD14 Directeurs		AD14 (autre que Directeur) - AD5, AST, AST/SC, AC (à l'exception des membres des cabinets)			
Décisions individuelles suivantes relatives au personnel affecté dans un pays tiers - mise à disposition d'un logement ou versement d'une indemnité de logement	Annexe X : art. 5 §1 et art. 23								Droits individuels : AD, AST, AST/SC, AC	
- paiement de tout ou partie de la rémunération dans la monnaie du pays d'affectation ou dans une autre monnaie	Annexe X : art. 12								Rémunérations : AD, AST, AST/SC, AC	
- versement de l'allocation scolaire	Annexe X : art. 15								Droits individuels : AD, AST, AST/SC, AC	

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
- changement de résidence au lieu d'affectation (remboursement des frais de déménagement et autres frais)	Annexe X : art. 17								Droits individuels : AD, AST, AST/SC, AC	
- remboursement des frais d'hôtel ou de location d'un logement provisoire et versement d'indemnités journalières, en cas de retard ou d'autre problème dans la mise à disposition du logement	Annexe X : art. 18								Droits individuels : AD, AST, AST/SC, AC	
- remboursement des frais de déménagement du mobilier, de transport des effets personnels et de garde-meuble du mobilier et des effets personnels	Annexe X : art. 21								Droits individuels : AD, AST, AST/SC, AC	
Frais de mission:	Annexe VII : art. 11 à 13 RAA : art. 22, 92 et 132									
- versement d'une avance en cas de mission de moins de 24 heures dans un pays où la monnaie du lieu d'affectation a cours	Annexe VII : art. 11 §2 dernière phrase								Missions : AD, AST, AST/SC, AC, APA	
- remboursement des frais de voyage en bateau	Annexe VII : art. 12 §3								Missions : AD, AST, AST/SC, AC, APA	
- octroi d'une indemnité par kilomètre accompli en cas d'utilisation de la voiture personnelle	Annexe VII : art. 12 §4 al.2								Missions : AD, AST, AST/SC, AC, APA	
- fixation du niveau des indemnités journalières et plafonds des frais d'hébergement pour les missions en dehors du territoire européen des États membres	Annexe VII : art. 13 §2 b)				AD, AST, AST/SC AC, APA					
- fixation des montants forfaitaires pour le remboursement des frais d'hébergement dans les lieux de travail principaux de l'institution	Annexe VII : art. 13 §4				AD, AST, AST/SC AC					

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
Transfert d'émoluments	Annexe VII : art. 17 §2 RAA : art. 27 et 92								Rémunérations : AD, AST, AST/SC, AC	
Décisions individuelles relatives à la couverture des risques de maladie (reconnaissance de maladie grave et maintien de la couverture dans des cas spécifiques)	art. 72 §1 avant-dernière phrase (RAA : art. 28, 95 et 135) art. 40 §3 al.2 1ère phrase (RAA : art. 17 al.6) Annexe IV : art. 1 §4								Pensions et assurances sociales : AD, AST, AST/SC, AC, APA	
Décisions individuelles relatives à la couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle	art. 73 (RAA : art 28, 95 et 135) art. 40 §3 al.2 1ère phrase (RAA : art. 17 al.6)								Pensions et assurances sociales : AD, AST, AST/SC, AC, APA	
Dons ou prêts sociaux et avances sur traitements.	art. 76 RAA : art. 30, 98 et 135								Rémunérations : AD, AST, AST/SC, AC, APA	
Décision individuelle d'augmentation de la pension du conjoint survivant en cas de maladie grave	art. 76 bis								Rémunérations : AD, AST, AST/SC	
Pensions, allocations d'invalidité, allocations de départ, indemnités prévues aux articles 41, 42 quater et 50 du Statut Transfert des droits à pension Allocation de départ des agents	art. 40 §3 al.2, art. 41 §3 (sauf al.2), art. 42 quater al. 5, 7, 8 et 9, art. 50 al.3 à 8, art. 77 à 84 Annexe IV Annexe VIII (sauf art. 1 et art. 14 al.2) RAA : art. 17 al.7, art. 28bis, 33 (sauf §1 al.5 et §3 al.1), 34, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 96, 101 (sauf §4), 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 112, 113, 114, 135 et 136								Pensions et assurances sociales : AD, AST, AST/SC, AC, APA	
Répétition de l'indu et abandon de créance	art. 85, RAA : art. 45, 116 et 137						AD, AST, AST/SC, AC, APA			

IX - ORGANES PREVUS PAR LE STATUT

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président *	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
Comité du personnel	Art. 9 §1 a) 1er tiret et §3 RAA : art. 7, al. 1 et 2									
Fixation d'une durée du mandat inférieure à 3 ans	Annexe II : art.1, al.1, 2ème phrase			AD, AST, AST/SC, AC						
Décision relative à l'adoption des conditions d'élection par référendum	Annexe II : art.1, al.2, 2ème phrase			AD, AST, AST/SC, AC						
Saisine et fixation des délais	art. 10bis				AD, AST, AST/SC, AC					
Commission paritaire:	art. 9 §1a) 2ème tiret et §4 RAA : art. 7 al.3									
- désignation du président et des membres	Annexe II : art. 2, al.1			AD, AST, AST/SC						
- saisine	art. 9 §4 RAA : art. 7 al.3					AD, AST, AST/SC, AC				
- fixation des délais	art. 10bis					AD, AST, AST/SC				
Commission paritaire commune:	art. 9 §1bis									
- désignation des membres	Annexe II : art. 2, al.2			AD, AST, AST/SC						
- saisine	Annexe II : art. 3bis, al.1 et 4				AD, AST, AST/SC					
Conseil de discipline :	art. 9 §1a) 3ème tiret									
- désignation du président et du secrétaire	Annexe IX : art. 5 et 7			AD, AST, AST/SC						
- fixation de la liste des membres	Annexe IX : art. 5 et 6			AD, AST, AST/SC						

* AIPN pour les agents affectés au Cabinet du Président

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président *	Secrétaire général	Directeur général du Personnel	Directeur Développement des ressources humaines	Directeur Administration des ressources humaines	Directeur Services sociaux et soutien aux ressources humaines	Chef de l'unité compétente de la DG PERS	Directeur général de la DG concernée
Commission d'invalidité :	art. 9 §1b)									
- désignation des médecins et fonctionnement de la commission d'invalidité	Annexe II : section 3 art. 7, 8 et 9 RAA : art. 33 §2, 101 §1 et 135							AD, AST, AST/SC, AC, APA		
- saisine	art. 59 §4 RAA: art. 16 al.1, 91 et 131 §5			AD16 – AD13				AD12 – AD5, AST, AST/SC, AC, APA		
Comité des rapports:	art. 9 §1a) 5ème tiret									
- désignation des membres	Annexe II : sect. 4 art. 10 al. 1			AD, AST, AST/SC						
- saisine	art .9 §5					AD, AST, AST/SC, AC				
Comité du statut:	art. 10									
- désignation des membres	art. 10 al. 1			AD, AST, AST/SC						
- saisine et fixation des délais	art. 10 al.2 dernière phrase et 10bis				AD, AST, AST/SC, AC					
Commission médicale de recours contre la décision de reporter à 5 ans l'admission au bénéfice des garanties prévues en matière d'invalidité ou de décès	Annexe VIII : art. 1 §1, al. 2 RAA : art. 32 al. 2, art. 100 al.2 et art. 135							AD, AST, AST/SC, AC, APA		
Commission médicale de recours contre une inaptitude à l'embauche: désignation des membres	art. 33 al.2 RAA : art. 13 al.2, art. 83 al.2, 129 §2							AD, AST, AST/SC, AC, APA		
Comité paritaire consultatif de l'insuffisance professionnelle:	art. 9 §6 et art. 51									
- désignation des membres	Annexe II : art. 12			AD, AST, AST/SC						
- saisine	Article 51 §1 b)				AD, AST, AST/SC					

* AIPN pour les agents affectés au Cabinet du Président

X - DEMANDES ET VOIES DE RECOURS

Objet	Articles du statut (et du RAA)	AIPN compétente
Demandes	art. 25 al.1 et art. 90§1 RAA : art. 11 al.1, 46, 117 et 138	Les décisions sur les demandes introduites en vertu de ces articles relèvent de l'AIPN compétente pour l'adoption de la mesure sollicitée. Le Secrétaire général est l'AIPN compétente pour décider sur les demandes relatives à des mesures non expressément prévues par la présente décision.

Objet	Articles du statut (et du RAA)	Bureau	Président*	Secrétaire général	Bureau des Groupes politiques
Réclamations	art. 90 §2 RAA : art. 46, 117 et 138	Pour les décisions arrêtées par le Bureau ou par le Président	Pour les décisions arrêtées par le Secrétaire général	Pour les décisions arrêtées par les autres autorités	Par défaut, pour les décisions prises pour les agents temporaires par les groupes politiques ou autre AIPN expressément désignée par le groupe politique

* AIPN pour les agents affectés au Cabinet du Président